



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Création échelon

Question écrite n° 42080

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la création de l'échelon « grand or » de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. La médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements. Elle bénéficie aux agents territoriaux (fonctionnaire ou contractuel), membres des comités économiques et sociaux des régions, agents des offices publics de l'habitat (OPH), agents des caisses de crédit municipal (sauf directeurs et agents comptables), élus locaux. Cette médaille comporte trois échelons : l'argent, décerné après 20 ans de service, le vermeil, décerné après 30 ans de service aux titulaires de l'échelon argent, et l'or, décerné après 35 ans de services aux titulaires de l'échelon vermeil. Contrairement à la médaille d'honneur du travail et à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ne comprend pas d'échelon « grand or », qui récompense les médaillés du travail ayant accompli 40 ans de service. L'inexistence de cet échelon pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ne dispose d'aucune justification et crée une différence de traitement entre les travailleurs du secteur privé et ceux du public. En septembre 2018, le ministère de l'intérieur informait Mme la députée de « l'ouverture d'une réflexion sur la modernisation des critères d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale et surtout son harmonisation avec les conditions définies pour la médaille du travail pour l'obtention des différents échelons ». Or à ce jour, aucune évolution n'a été constatée à ce sujet. Ainsi, elle interroge le Gouvernement quant à l'avancée de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42080

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7761

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)